



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DU 29 Novembre 2016

Tous ensemble

1/ Point pour information : Elements de réponse sur le rapport sur l'état de la collectivité

L'administration a apporté oralement des explications sur certains points qui avaient été questionnés lors de la présentation du rapport sur l'état de la collectivité. Le document sera adressé aux représentants du personnel.

2/ Volantes en UTS

Lors du CHSCT du 24/11 et du CT de ce jour, les élus CGT ont défendu la mise en oeuvre de ce dispositif issu des revendications des personnels dans les mouvements du secteur médico-social depuis 2010, conduits par la CGT à leur demande.

A la demande de la CGT, la Présidente du CHSCT et le Président du CT ont validé l'évaluation du dispositif à 6 mois ainsi que la possibilité de ré-abonder le nombre de postes d'agents volants pour garantir une équité entre les UTS en raison des écarts constatés.

Il est acté la création de 12 postes de travailleurs sociaux et de 8 postes administratifs. Il s'agit de remplacer les absences de courte durée non prévisibles et pour une durée maximum de 3 mois (c'est-à-dire sauf les congés maternités, CLM, CLD, départs à la retraite, disponibilité...) sans distinction ASI-ASE.

En CHSCT et au CT, les élus CGT se sont attachés à vérifier les conditions de travail et d'exercice des missions de ces agents : bureau, véhicule, téléphone portable, ordinateurs portables..

Les élus CGT ont rappelé à la collectivité qu'à l'origine, la revendication d'agents volants concernait également les personnels des actuels UPS précédemment rattachés aux UTS, qu'il ne faudrait pas oublier.

VOTE : CGT : Pour

CFDT-UNSA : Pour

FO : Abstention

3/Point pour information : Protocole Agression

Les agents du département peuvent être exposés à des agressions dans le cadre de l'exercice de leurs missions. Face à l'accroissement de ces situations et à la demande des élus CGT en CHSCT, le protocole Agression et la procédure de protection fonctionnelle ont été retravaillés et renforcés.

Soumis au vote du CHSCT, les élus CGT ont émis un vote favorable.

L'ensemble des documents seront diffusés à la connaissance des personnels.

4/Point pour information : Bilan des entretiens professionnels 2015 et campagne 2016.

L'administration a communiqué oralement sur le bilan chiffré et sur les modifications apportées après la première année de fonctionnement du dispositif.

La période de réalisation des entretiens professionnels pour 2017 est portée de 3 à 5 mois. Chaque agent recevra à son domicile une copie de son évaluation d'entretien une fois validée par l'autorité territoriale.

Les élus CGT ont demandé à ce que chaque agent ait connaissance de l'appréciation de sa hiérarchie avant d'apposer sa signature sur le document.

